

Document de principe : un service GForge pour l'INRIA

v1.0 : 28 décembre 2004

I. Un service GForge pour l'institut

C'est quoi : Une *forge* est un ensemble d'outils ou composants intégrés qui favorisent la collaboration autour d'un « projet ». En général, une forge fournit des outils de gestion de versions, de suivi de bogues et de tâches à accomplir, et des outils de communication (forums, pages web, wiki, listes de diffusion, etc.). Une forge facilite la collaboration scientifique ; les outils et leurs utilisations s'adaptent à des besoins variés.

C'est pour qui : L'objectif est de fournir à *toutes les personnes travaillant à l'institut* une infrastructure pour leurs collaborations *scientifiques* avec les partenaires internes ou extérieurs à l'institut.

C'est pourquoi : Une forge met à la disposition des scientifiques de l'INRIA des outils qui favorisent de bonnes pratiques de travail collaboratif et des outils qui aideront sa diffusion (en interne ou en dehors de l'INRIA). Elle permet une collaboration évolutive autour d'un projet, grâce à des espaces privés et publics associés au projet ; l'environnement de travail évolue et s'adapte en fonction du projet. C'est une ressource pour aider les scientifiques dans leur travail et la visibilité de leur travail. Une forge nationale permet de mutualiser les efforts de soutien et fait naître une synergie entre les membres de la communauté de la forge grâce au partage des expériences.

II. Un document de principe

Le but de ce document est de décrire le service GForge national mis en place à l'institut. Il est souhaité un service accessible sur simple demande par toute personne travaillant pour l'INRIA pour un travail scientifique. Le service GForge est basé sur le logiciel libre du même nom et une équipe d'ingénieurs permanents représentant chaque UR assurera l'administration et le support du service.

La suite du document

- Présente le service mis en place,
- Explique comment ouvrir/créer simplement un projet,
- Identifie les interlocuteurs pour ce service.

En fin de ce document, sont abordés la vie d'un projet sur GForge, les différentes étapes et les implications vis-à-vis du demandeur d'un projet, les utilisateurs et quelques règles de bon usage de cette ressource.

III. Le service GForge

GForge propose une panoplie d'outils pour les projets hébergés.

Une équipe transversale s'occupera du support de GForge. L'équipe transversale est composée de membres représentant chaque UR et se partagent ensemble les tâches d'animation et d'administration globale.

L'animation inclut :

- le soutien aux utilisateurs,
- la promotion des composants de la forge,
- la communication via la page d'accueil de la forge,
- ...

L'administration globale inclut

- la mise en œuvre de la création des projets,
- l'administration de machines et logiciels et leurs évolutions,

le « monitoring » des ressources,

...

Physiquement le service GForge est hébergé sur des serveurs à l'UR de Rennes.

L'administration propre d'un projet n'est pas à la charge de l'équipe transversale du service GForge, mais reste à celle du demandeur. Le demandeur est *l'administrateur local* de son projet ; il décide du contenu des espaces privés et publics du projet, il gère les listes de diffusion, les ouvertures internes et externes, etc.

Un *comité de suivi* est mis en place pour s'assurer que les ressources appropriées sont disponibles. Il s'appuie sur l'équipe transversale qui fait remonter tout problème et suit les évolutions du service. Le comité de suivi ne décide pas du contenu de la forge.

Il existe deux listes de diffusion associées au service :

- rd.et.gforge : pour l'équipe transversale,
- rd.cs.gforge : pour le comité de suivi.

L'équipe transversale et le comité de suivi sont des entités bien distinctes. Le lien entre ces deux entités est assuré par le *responsable opérationnel* de l'équipe transversale et un *contact privilégié* au sein du comité de suivi. Cette organisation permettra une communication efficace en cas de dysfonctionnement qui peut nécessiter une décision rapide (trou de sécurité, difficulté majeure pour le service, ...).

IV. La vie des projets

1. Ouverture d'un projet

L'ouverture d'un projet se fait sur simple demande via un formulaire disponible sur la page d'accueil de la GForge INRIA, <http://gforge.inria.fr>. Les critères pour disposer d'un espace projet sur la GForge nationale sont simples :

Le demandeur travaille pour l'INRIA

Sans aucune distinction faite entre permanent et non permanent.

L'espace projet est demandé pour réaliser un travail scientifique

Ceci inclut les développements logiciels, la dissémination d'information scientifique, ...

Aucune signature n'est demandée pour l'ouverture d'un espace projet qui repose sur la bonne foi de la part du demandeur. Le demandeur devra accepter (électroniquement) la charte du service GForge de l'INRIA.

2. Les projets sur GForge

L'administration d'un espace projet est assurée par le demandeur. Le demandeur est l'administrateur local du projet GForge. Il peut élargir le groupe d'administrateurs locaux à des utilisateurs privilégiés. C'est ce groupe d'administrateurs qui

décide des accès aux espaces publics et privés du projet¹,
qui créent les comptes utilisateurs à son projet,

...

3. Les règles d'usage

¹ Dans le cas d'une ouverture d'espace projet vers l'extérieur, s'il s'agit d'un logiciel, une licence est nécessaire pour diffuser un logiciel développé à l'institut ; un CDRI doit valider le choix de licence.

Les règles de bon usage font appel au sens civique des utilisateurs vis-à-vis de la communauté GForge. Un utilisateur ou projet ne doit pas nuire aux autres utilisateurs ou projets et au bon fonctionnement du service GForge (par exemple, une utilisation abusive de ressources qui entraîne la non disponibilité du service GForge).

Pour assurer le bon fonctionnement du service, détecter les dysfonctionnements, l'équipe transversale mettra en place des indicateurs de suivi et d'utilisation des ressources. Une synthèse sera transmise régulièrement au comité de suivi qui décidera des actions correctives à mener.

Pour rappel, l'INRIA est soumis comme toute personne civile aux textes sur le traitement informatique des données et la propriété intellectuelle. Le service GForge met à disposition des ressources informatiques et des outils de communication. Une transgression de la réglementation française est une faute sanctionnable. La charte du service GForge de l'INRIA² présente les lois sur les propos racistes, la diffamation, le piratage, la fraude informatique, la cryptologie, etc.

Les règles de bon usage de la forge ne peuvent pas être énumérées de façon exhaustive. A titre indicatif, les comportements suivants ne sont pas considérés comme de bons usages :

Avoir des activités illégales (propos racistes, piratage de films/musique/..., ...)

Espionner/S'appropriier d'autres données sur la forge.

« ma machine n'a pas assez d'espace disque, j'utilise la forge »

« ma machine n'est pas sauvegardée, j'utilise la forge »

...

.

Référence : DocPrincipe-GForge.doc

Version : 1.0

Auteur : Janet Bertot

Etat du document : Validé

Diffusion : réseau-dev + le DirDRI, G.Giraudon

Objet : Document de principe pour le service GForge de l'INRIA

²<http://gforge.inria.fr/doc/Charte.html>